

2 Politique

**Deuxième session ordinaire du Conseil économique et social (CES)
Les travaux en commissions débutent aujourd'hui**

SM
Libreville/Gabon

Le président du Conseil économique et social, Mme Georgette Koko, a ouvert la deuxième session ordinaire de ladite institution, hier à son siège. C'était en présence de plusieurs personnalités aussi bien gouvernementales que diplomatiques. Trois thèmes dont "l'impact des réseaux sociaux sur la vie des citoyens" dominent cette rencontre.

LE Conseil économique et social (CES) a ouvert, hier à son siège, sa deuxième session ordinaire de l'année, conformément aux dispositions de la Constitution. Georgette Koko, présidente de ladite Institution a présidé la cérémonie solennelle marquant l'ouverture de ces

assises. En présence de plusieurs personnalités, parmi lesquelles le Premier ministre, Daniel Ona Ondo, les présidents des institutions de la République, les membres du gouvernement et les représentants du corps diplomatique accrédités au Gabon. Quinze jours durant, les conseillers du CES se pencheront sur trois thèmes. D'abord, sur "l'impact des réseaux sociaux sur la vie des concitoyens". Il s'agira pour les membres du CES, de réfléchir et de formuler des avis et recommandations à l'endroit du gouvernement. Notamment dans le sens de «l'impact des réseaux sociaux dans la vie des Gabonais sur les plans politique, social, psychologique et culturel ; le renforcement des textes de loi encadrant l'activité internet et les revenus y afférents ; et la reconnaissance d'internet comme produit



Photo : JOE MANIANGA

La présidente du CES, Georgette Koko ouvrant les travaux... Photo de droite : ... en présence des Conseillers-membres.



Photo : JOE MANIANGA

de première nécessité afin de garantir à tout citoyen le libre accès à ce réseau» où qu'il soit. Ensuite, sur le thème de "l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme". Pour ce sujet d'actualité, la présidente du Conseil économique et social a clairement émis le souhait d'un débat fructueux et constructif au

cours des travaux qui se dérouleront en commission, afin que celui-ci débouche également sur des avis et recommandations pertinents et susceptibles d'identifier les obstacles freinant la mise en œuvre réelle de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. Enfin, les conseillers se plancheront sur "le pro-

blème des faux médicaments et leurs circuits illicites au Gabon". La bonne santé de la population étant un facteur primordial dans le processus de développement économique et social de notre pays, Georgette Koko a fait remarquer que ce phénomène persistant de faux médicaments et leurs circuits illicites est devenu un

véritable problème de santé publique. Non sans interpeller ses collègues conseillers à dresser aux cours de leurs échanges, un état des lieux sur ladite situation à l'échelle nationale. Y compris, identifier les facteurs liés à la prolifération de ce marché illicite, avant d'en examiner les conséquences économiques, sanitaires, sociales, etc. Aussi devront-ils énumérer les différents circuits officiels d'approvisionnement de ces médicaments et en ressortir les limites. Cela, avant d'établir des stratégies d'une lutte efficace contre ce fléau tant décrié dans notre pays, aussi bien à Libreville qu'à l'intérieur du pays. Les trois commissions étant déjà mises en place, les travaux proprement dits débutent donc aujourd'hui.

Présidentielle 2016

" Le PDG attend dans la sérénité les résultats définitifs des élections "

J.K.M
Libreville/Gabon

AU lendemain de la réunion de concertation qu'il a présidée, lundi dernier, au siège de sa formation politique, le secrétaire général du Parti démocratique gabonais (PDG), Faustin Boukoubi, s'est fendu d'une déclaration au cours de laquelle, il a indiqué que le PDG " attend dans la sérénité et en toute confiance les résultats définitifs des élections présidentielles".

Devant plusieurs de ses "camarades", l'élue de Pana s'est dit confiant en se fondant notamment sur le fait que "les allégations de leurs adversaires s'avèrent trompeuses et que "l'examen des procès-verbaux dans les circonscriptions qui leur semblent acquises démontre clairement que celui qui crie à la fraude et ses mandataires n'ont pas fait preuve d'une probité exemplaire". Sans présager de la décision de la Cour constitutionnelle attendue au plus tard le 23 septembre prochain, il a également indiqué que le parti au pouvoir a compris les messages adressés par le peuple gabonais après le déroulement du scrutin prési-



Photo : JOE MANIANGA

Le secrétaire général du PDG, Faustin Boukoubi, lors de son propos.

dentiel. Selon le secrétaire général du PDG, ceux-ci sont de deux ordres : la préservation de la paix et la nécessité de matérialiser le slogan de cam-

pagne d'Ali Bongo Ondimba, "changeons ensemble". S'agissant du premier enseignement, l'élue de Pana a clairement affirmé que : "rien, ni

personne, ne devrait compromettre la paix au Gabon de quelque manière que ce soit". Ce, d'autant plus que, "pour le PDG, la paix est un bien commun indispensable et précieux que nous ont légué les pères fondateurs de notre nation". Tout en félicitant "le peuple gabonais pour son civisme et sa maturité", il a réaffirmé son engagement et celui de l'ensemble de ses camarades à contribuer à la préservation du climat de quiétude qui a toujours prévalu dans notre pays. Concernant le deuxième enseignement, Faustin Boukoubi a fait valoir que celui-ci s'entend comme

étant l'injonction des électeurs "à poursuivre ensemble l'œuvre de construction du Gabon en prenant en compte toutes les intelligences désireuses d'apporter leur contribution à l'édification d'une économie prospère, d'un Gabon émergent où le bien-être du plus grand nombre est assuré". Dans ce sens, a-t-il avancé, non sans une pointe d'ironie, "il n'y aura ni chasse aux sorcières, ni règlement de comptes pour tous ceux qui consentent à respecter la loi et les institutions et que le PDG accueillera à bras ouverts leurs anciens et futurs camarades".

**Conférence de presse de la Coordination nationale de campagne de Jean Ping
La commission juridique revient sur le dossier des recours**

O'. N. & C. O.
Libreville/Gabon

LA commission juridique de la Coordination nationale de campagne du candidat Jean Ping a animé une conférence de presse, hier, à son quartier général (QG) de campagne, situé dans le premier arrondissement de Libreville. Au nom de ladite structure, Jean de Dieu Moukagni Iwangou, David Mbadinga et Raphaël Lendoye Badenga, ont entretenu les représentants de plusieurs médias nationaux et internationaux sur différents aspects relatifs au dossier des recours introduits par leur champion auprès de la Cour constitutionnelle, le 08 septembre dernier. Cela dans le cadre du contentieux électoral issu de l'élection présidentielle du 27 août 2016, dont l'annonce des résultats par le ministre de l'Intérieur, Pacôme Moubelet Boubeya, a été suivie des violences aussi bien à Libreville que dans plusieurs autres villes



Photo : Chris OYAME

Les membres de la commission juridique de la Coordination de campagne de Jean Ping, lors de la conférence de presse.

du pays. L'intervention des conférenciers a essentiellement porté sur cinq aspects concernant ledit recours. A savoir "le contexte" dans lequel il est intervenu, "le recours" proprement dit, ce qu'ils considéraient comme ses "limites", "l'impartialité des juges de la Cour constitutionnelle" ; et "la procédure de recomptage des voix et ses errements". Sur le premier point, Moukagni Iwangou et les siens sont revenus sur les résultats officiels dans la province du

Haut-Ogooué. Occasion pour eux de relever, en comparaison avec certains procès-verbaux en leur possession, quelques contradictions, surtout au niveau des taux de participation. Toutes choses qui ont conduit le camp de Ping à demander, lors de la plénière de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap), un recomptage de voix, bureau de vote par bureau de vote, dans cette province. Et les conférenciers de rappeler que suite au refus



Photo : Chris OYAME

Certains leaders de l'opposition étaient présents.

par le président de la Cénap d'accéder à cette exigence, les représentants de l'opposition ont dû suspendre leur participation aux travaux de ladite instance. S'agissant du recours proprement dit, les intervenants ont souligné que celui introduit par Jean Ping auprès de la Haute juridiction a pour objet le recomptage des résultats du Haut-Ogooué, bureau de vote par bureau de vote. Il est fondé sur trois moyens dont "la contrariété entre les résultats

annoncés par le gouverneur de cette province et ceux annoncés, pour cette province, par le ministre de l'Intérieur" ; "la contrariété entre les résultats annoncés par le gouverneur du Haut-Ogooué et les résultats des circonscriptions électorales relevant de cette province" ; et "le défaut de recensement des résultats de chaque province, tiré de ce que le dossier soumis à l'examen des membres de l'Assemblée plénière de la Cénap ne comportait aucun procès-verbal".

Sur les limites du recours, les conférenciers ont relevé, entre autres, que "la requête qui porte l'action en justice, fixe les limites du procès"... Par rapport à l'impartialité des juges de la Cour constitutionnelle, Moukagni et ses collègues ont relevé que "la Cour constitutionnelle accomplit son office en République gabonaise, sans considération de toute cause de suspicion légitime qui entacherait l'impartialité d'un juge du fait de la parenté, de l'amitié, de l'inimitié ou du conflit d'intérêt". Quant à ce qu'ils considèrent comme des errements de la procédure de recomptage, ils en ont noté deux. Le premier porte sur l'authentification des procès-verbaux. "L'assemblée plénière de la Cénap, ont-ils dit, n'ayant pas mis à la disposition de ses membres les procès-verbaux"... Et de poursuivre : "Le deuxième errement, inspiré par la pratique initiée en 2009, porte sur le recours aux huissiers de justice, par préférence aux experts qualifiés".